



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

**OBJET : 01-2 - COURS MASSENA -
PARCELLE COMMUNALE SECTION BR
N°343 - TOILETTES PUBLIQUES ET
LOCAL DE REMISAGE A PROXIMITE DE
LA HALLE DU MARCHÉ PROVENÇAL -
RAVALEMENT DE LA FAÇADE - DEPOT
D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION
D'URBANISME - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

861-11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le

22 AVR. 2011

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

22 AVR. 2011

Pour le Maire,

Le Directeur Général des
Services

Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET

M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE

Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS

Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-2 - COURS MASSENA – PARCELLE COMMUNALE SECTION BR N°343 – TOILETTES PUBLIQUES ET LOCAL DE REMISAGE A PROXIMITE DE LA HALLE DU MARCHE PROVENÇAL – RAVALEMENT DE LA FACADE – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Dans le cadre de la Démocratie de Proximité, les travaux de réfection des sanitaires publics situés Cours Masséna, à proximité de la halle du marché provençal, ont été définis comme étant prioritaires.

En effet, ces locaux vétustes et inadaptés ne répondaient plus aux exigences d'un lieu très animé et fortement touristique.

C'est la raison pour laquelle la rénovation intérieure des toilettes publiques, intégrant les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, a d'ores et déjà été mise en œuvre.

Désormais, il est proposé de réaliser de nouveaux travaux extérieurs tendant à embellir et pérenniser ces locaux constitués des sanitaires mais également d'un porche et d'un local permettant aux maraichers de remiser leurs étals à la fin du marché.

Ces travaux consistant à modifier et ravalier la façade sont estimés à 12 000 euros et doivent faire l'objet préalablement d'une autorisation d'urbanisme soumise au conseil municipal s'agissant d'un bâtiment communal.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

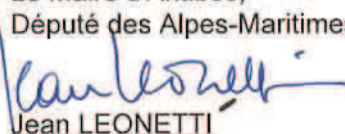
A l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de la rénovation des locaux situés Cours Masséna et dont les références cadastrales sont Section BR n° 343 ;

- **AUTORISE** le dépôt par Monsieur le Maire d'une demande d'autorisation d'urbanisme concernant le bâtiment communal précité.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 01-2 Cours Masséna - parcelle communale section BR 343 - Toilettes publiques et local de remisage à proximité de la halle du marché provençal - ravalament de la façade - dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme - autorisation de signature -

Date de transmission de l'acte : 22/04/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM861-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM861-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme